**MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE COUPE COULEUR**

**ÉPREUVE E3 :** Évaluation de l’activité professionnelle **- Durée 20 mn maximum**

**Document d’aide à la préparation de l’épreuve**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Indicateurs d’évaluation**  |
|
| **Dossier personnel relatif à** **l’expérience** **professionnelle en entreprise**  | * Conformité du dossier (8 à 10 pages, police arial 12)
* Aptitude à la communication écrite, lisibilité : syntaxe, orthographe, utilisation d’un vocabulaire adapté
 |
| Structure du dossier : * La description d’une situation en clientèle comportant au moins une technique (coloration ou coupe ou coiffage)
* La présentation des techniques, justification des choix, des protocoles mis en œuvre
* Les contraintes rencontrées et les solutions apportées
* Les aspects techniques, technologiques et scientifiques
* La prise en compte pour la situation professionnelle de la santé, sécurité au travail et du développement durable
 |
| Réalisme et pertinence de la situation professionnelle décrite : * Analyse des besoins et attentes du client (diagnostic)
* Proposition d’une prestation adaptée (coût, temps de travail)
* Organisation rationnelle des activités
 |
| **Exposé** | * Aisance de l’expression
* Respect du temps imparti (5 à 10 min max)
* Plan logique et cohérent
* Mise en évidence des points essentiels
 |
| **Entretien**  |  Aptitude à la communication orale : aisance de l’expression, écoute et réactivité  |
| Qualité de l’échange avec les membres du jury : argumentation, comportement  |
| Utilisation d’un vocabulaire professionnel adapté  |
| Justifications des choix techniques, technologiques, organisationnels, économiques et environnementaux, en termes de santé, sécurité au travail et développement durable  |
| Maîtrise des connaissances techniques et des savoirs associés (environnement professionnel, relations professionnelles)  |

* En l’absence du dossier des candidats, la note zéro est attribuée à l’épreuve ; l’interrogation ne peut avoir lieu.
* Si le dossier est incomplet, le candidat peut néanmoins être interrogé et une note lui est attribuée.